



Monsieur le Conseiller Fédéral Didier Burkhalter  
Dpt des Affaires Etrangères  
CH-3003 Berne

Genève, le 7 juillet 2014

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 19 mai 2014, nous apprenions la destruction de 1500 arbres fruitiers et les terrasses qui entourent la *Tente des Nations*, propriété de la famille Nassar par l'armée israélienne. Cette famille porte depuis de très nombreuses années un projet de dialogue interculturel autour duquel de nombreuses organisations internationales se mobilisent pour en assurer le rayonnement.

Ces destructions s'inscrivent dans une politique de colonisation - la *Tente des Nations* se trouve dans le périmètre d'extension de la colonie de Neve Daniel - poursuivies depuis 10 ans en toute impunité :

- en 2013, 663 structures palestiniennes ont été démolies par les autorités israéliennes, déplaçant 1103 personnes dont 545 enfants. 132 structures ont été détruites durant les deux premiers mois de l'année 2014. Les structures démolies comprennent des maisons et des réservoirs d'eau. La plupart de ces démolitions (89%) ont eu lieu dans les communautés vulnérables de la zone C, les autres à Jérusalem-Est.
- Depuis 10 ans, 300'000 palestiniens ont été contraint de quitter leur pays.
- La politique de nettoyage ethnique de l'Etat israélien est aussi dirigée contre les Palestiniens vivant en Israël, à l'exemple des destructions opérées dans le village de bédouins du village d'Al Arakib, détruit plus de 60 fois.

Lors de la session de mars 2014, le Conseil des Droits de l'Homme a voté la résolution 25/28 qui condamne l'expropriation des terres, les démolitions, les confiscations et les destructions de biens et les expulsions dont sont victimes les Palestiniens. Elle rappelle les conséquences socio-économiques dramatiques qu'entraînent le détournement de ressources en eau et la destruction de vergers et de cultures. Elle demande également à Israël de mettre un terme aux politiques et pratiques discriminatoires affectant les Palestiniens et déplore le déplacement forcé de civils.

Les destructions infligées à la famille Nassar par l'armée israélienne illustrent une fois de plus le mépris avec lequel l'Etat et l'armée israéliens traitent les obligations que le droit international, et notamment la Quatrième Convention de Genève, leur imposent.

En conséquence, nous demandons à la Suisse d'utiliser les moyens dont elle dispose, en particulier la suspension de toutes les collaborations entretenues avec l'Etat et l'armée d'Israël afin que cessent ces politiques qui continuent de violer très gravement les droits les plus élémentaires des Palestiniens et qui visent à leur expulsion massive.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous rendrons cette lettre publique.

Pour le Collectif Urgence Palestine - Genève:

Rémy Viquerat